

**FAMILLE LECONTE – EUROPEAN ENERGY**  
**LAUBES AGRI ÉNERGIE**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL**  
**LUNDI 28 OCTOBRE 2024 – GONTAUD-DE-NOGARET**



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par European Energy

## Synthèse de la réunion

### Le groupe de travail

14 personnes ont participé au groupe de travail (voir liste page 3). L'objectif de ce groupe de travail était de présenter le projet agri-voltaïque porté par la Famille Leconte aux côtés de European Energy et d'échanger sur les enjeux et les attentes des parties prenantes présentes.

### Le calendrier

- Janvier 2023 : Initiation du projet Leconte avec European Energy
- Septembre 2023 : Lancement des études
- Septembre 2024 : Présentation du projet au conseil municipal de Gontaud-de-Nogaret
- 28 Octobre 2024 : Réunion du groupe de travail
- 29 octobre 2024 : Atelier Autoconsommation collective
- Juin 2025 : Dépôt du permis de construire
- 2026 : Enquête publique

### La démarche de la famille Leconte

Originaire de Gontaud-de-Nogaret, la famille Leconte entreprend de revitaliser la propriété familiale historique après plus de 30 ans d'abandon. Pour ce projet, elle s'associe à European Energy afin de créer une ferme agri-solaire qui permettra de :

- relancer l'activité agricole de la ferme
- restaurer la maison familiale pour héberger la famille
- aménager des hébergements destinés aux séjours bien-être

### Le projet agri-solaire

À ce jour le dimensionnement du parc agrivoltaïque n'est pas encore défini. Les conclusions des études contribueront à définir l'implantation pour favoriser la bonne intégration locale. L'option retenue sera exposée lors d'une prochaine réunion.

La réunion a été l'occasion d'explorer différents sujets en lien avec le développement du projet :

- Le fonctionnement de la technologie du parc agrivoltaïque et ses synergies avec le projet agricole.
- La procédure réglementaire pour l'obtention du permis de construire
- La procédure de raccordement au poste source (dont les porteurs du projet ne sont pas décisionnaires)

### Les études environnementales

- Des études sont en cours pour identifier les enjeux écologiques, paysagers et économiques dans un rayon de 4 km autour du site.
- Les résultats de l'étude paysagère mettront en lumière les zones sensibles. Les participants ont été invités à soumettre des points à intégrer dans les photomontages, notamment des vues depuis le quartier des Hauts de Blanquine et les itinéraires de randonnée.

### Des opportunités pour le territoire

- Un intérêt pour des initiatives pédagogiques a été exprimé, avec des propositions de collaboration pour organiser des événements liés au parc.
- Le dispositif d'autoconsommation collective a été présenté afin de faire bénéficier aux Gontaudais d'électricité solaire provenant du parc à un tarif avantageux. L'atelier du 29 octobre présentera les modalités d'accès

### L'information et le dialogue

Les porteurs du projet ont exposé le dispositif de concertation et s'engagent à entretenir des échanges réguliers avec les parties prenantes. La phase de dialogue en cours se poursuivra au fur et à mesure de l'avancement de la structuration du projet.

Adresse mail dédiée au projet :

[contact@laubès-agri-energie.fr](mailto:contact@laubès-agri-energie.fr)

Le site internet dédié au projet et la page contact :

<https://laubès-agri-energie.fr/contact>

## Tables des matières

<b>SYNTHESE DE LA REUNION.....</b>	<b>1</b>	☞ DE L'ELECTRICITE A PRIX AVANTAGEUX POUR LES GONTAUDAIS .....	17
<b>TABLES DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>	<b>RETOMBEES ECONOMIQUES LOCALES .....</b>	<b>18</b>
<b>LES PARTICIPANTS.....</b>	<b>3</b>	<b>ENGAGER UNE CONCERTATION VOLONTAIRE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>18</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>21</b>
<b>LA FAMILLE LECONTE A GONTAUD-DE-NOGARET.....</b>	<b>5</b>		
<b>LE DOMAINE DE LAUBES .....</b>	<b>5</b>		
☞ HISTORIQUE DU LIEU .....	5		
☞ LOCALISATION DE LA FERME.....	5		
<b>CONTEXTE &amp; ENJEUX .....</b>	<b>6</b>		
<b>NOTRE DEMARCHE.....</b>	<b>7</b>		
☞ NOS OBJECTIFS .....	7		
<i>Maintenir l'élevage dans le Lot-et-Garonne.....</i>	7		
<i>Redonner vie à une ferme historique.....</i>	7		
<i>Créer un lieu pour l'activité professionnelle de Marion Leconte .....</i>	7		
☞ PARTENARIAT FAMILLE LECONTE & EUROPEAN ENERGY.....	8		
<b>UN PROJET AGRICOLE + UN PROJET SOLAIRE = UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE .....</b>	<b>10</b>		
☞ DEVELOPPER UN PROJET AGRICOLE COHERENT .....	10		
☞ SERVICES APPORTES PAR LE PARC SOLAIRE A L'ACTIVITE AGRICOLE.....	11		
<b>LANCEMENT DES ETUDES .....</b>	<b>13</b>		
☞ COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME .....	13		
☞ ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....	14		
<i>Étude écologique.....</i>	14		
<i>Étude paysagère, appel à participation des habitants.....</i>	14		
<i>Le raccordement au réseau électrique.....</i>	15		
<b>UN PROJET QUI OFFRE DES OPPORTUNITES POUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>16</b>		
☞ DEVELOPPER UNE ACTIVITE TOURISTIQUE AUTOUR DE LAUBES AGRI ENERGIE ..	16		

## Les participants

14 personnes ont participé au groupe de travail.

### Collectivités territoriales

#### Val de Garonne Agglomération

BERCE Antoine, chargé de mission PCAET

#### Val de Garonne Tourisme

ZAMPROGNO Christophe, Directeur

#### Commune de Gontaud-de-Nogaret

DE RCIAULT Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint

### Organismes agricoles

#### Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne

BOUSQUET-CASSAGNE Serge, Président

CHABRILLANGE Agnès, Directrice

#### Agriculteurs

CALABET Bernard, Agriculteur et Garde-chasse de la propriété

### Associations locales

#### Les Hauts de Blanquine

PIAT Dominique, Représentante

#### Société de Chasse

TAMISE Éric, Président

### Autres

2 personnes ayant eu connaissance de la tenue du groupe de travail (et par ailleurs inscrites à l'atelier du 29 octobre) se sont présentées et ont été accueillies au groupe de travail :

AUGUSTIN Christophe (par ailleurs conseiller municipal de Gontaud-de-Nogaret)

MAURIN Patrick

### Porteurs du projet

LECONTE Guillaume, Porteur du projet

PASQUIER Théo, chef de projets, European Energy

### Animation, organisation de la réunion

DELATTE Constant, Concertant, Quelia

MEDDAHI Ismaël, Concertant, Quelia

### Excusés

LERDU Alain, Maire, Commune de Birac-sur-Trec

MOURET Michel, USG Rando

QUEYRON Jérôme, Directeur, SEM Avergies

SALAGNE Pierre, Président, SEPAN LOG

TESSON André, Agriculteur, Ferme des 3 soleils

## Introduction

Constant Delatte, Quelia, animateur de la réunion, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion du groupe de travail dont l'objectif est double :

- **Présenter le projet de la famille Leconte**
- **Répondre aux interrogations et recueillir les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis du projet**

Il souligne que les porteurs du projet ont pris l'initiative, de manière volontaire, de réunir ce groupe de travail en amont du dépôt des demandes administratives et de l'enquête publique, afin de permettre à chacun de développer une compréhension approfondie et équilibrée du projet. Il ajoute que le compte rendu de cette réunion sera envoyé aux participants et publié sur le site web du projet.

## Liste des invités

- **Collectivités locales** : Val de Garonne Agglomération, Gontaud-de-Nogaret, Birac-sur-Trec, Puymiclan, Agmé
- **Acteurs de l'énergie** : Territoire Energie 47, SEM Avergies
- **Acteurs agricoles** : Chambre d'Agriculture 47, agriculteurs voisins
- **Acteurs environnementaux** : SEPAN LOG, CPIE Pays de Serres, SMAVLOT 47
- **Acteurs touristiques** : Val de Garonne Tourisme
- **Associations locales** : Société de chasse de Gontaud-de-Nogaret, USG Rando, USG VTT, USG Cyclisme, les Hauts de Blanquine

Deux habitants de Gontaud-de-Nogaret se sont présentés et ont été accueillis à la réunion :

- Christophe Augustin, habitant de Gontaud-de-Nogaret, conseiller municipal de la commune
- Patrick Maurin, habitant de Gontaud-de-Nogaret

## Ordre du jour

- **La famille Leconte à Gontaud-de-Nogaret**  
Guillaume LECONTE et Marion LECONTE
- **Le domaine de Laubès**  
Historique  
Localisation - description
- **Contexte & Enjeux**
- **Notre démarche**  
Objectifs  
Partenariat avec European Energy France
- **Le projet agrivoltaïque**  
Un projet d'élevage  
Un projet photovoltaïque  
Complémentarité des 2 projets
- **Lancement des études**
- **Retombées économiques**
- **De l'électricité durable et abordable pour les Gontaudais**
- **Un dispositif de concertation**
- **Synthèse et prochaines étapes**



## La famille Leconte à Gontaud-de-Nogaret

Guillaume Leconte, porteur du projet, se présente : âgé de 39 ans, il est éleveur laitier en polyculture-élevage depuis 2008 au sein d'une exploitation familiale (GAEC) située dans la Manche, Normandie.

Originaire d'une famille de Gontaud-de-Nogaret, ils ont, avec son épouse Marion Leconte, coach et thérapeute en développement personnel, et leurs enfants saisi l'opportunité dès 2019 de racheter la ferme de Laubès à la famille Leconte. Leur projet : y installer la famille et développer leurs activités.

### Guillaume et Marion Leconte

- **Eleveur laitier en Normandie** et petit-fils des acquéreurs de Laubès
- **Coach et thérapeute en développement personnel**
- Rachat du domaine de Laubès en vue de s'y **installer et de développer leurs propres activités** :
  - ✓ Restaurer la maison familiale pour y vivre en famille
  - ✓ Remettre la ferme en activité (élevage, solaire agrivoltaïque et cultures)
  - ✓ Aménager les dépendances pour accueillir des chambres d'hôtes
- La remise en état et l'installation à Laubès constitue **le projet d'une vie** pour Guillaume et Marion



Exploitation agricole des Leconte en Normandie

cœur de reprendre ce patrimoine familial et local, racheté en 2023 après avoir été laissé à l'abandon pendant près de 30 ans, pour lui redonner de l'éclat et de la vie.

### Le domaine de Laubès

- Ancien domaine viticole (début XXe)
- Propriété de la famille Leconte depuis les années 1950
- Rachat en 2023 par Guillaume et Marion Leconte auprès du reste de la famille Leconte
- Volonté des nouveaux propriétaires de **réhabiliter cet important patrimoine**, de créer des logements et réinstaller **une activité agricole** sur le domaine



### ➔ Localisation de la ferme

Située au nord de la commune, la propriété s'étend sur un peu plus de 76 hectares, dont 72 hectares de terres cultivables.

## Le domaine de Laubès

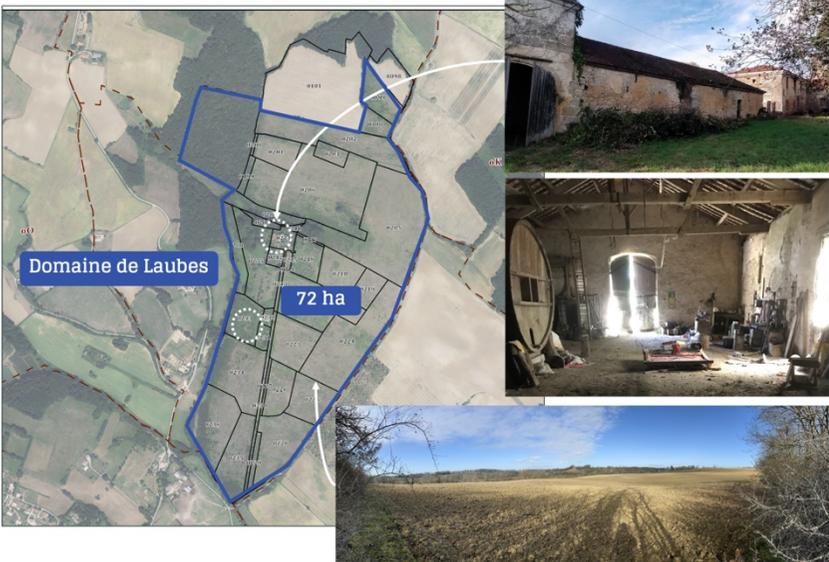
### ➔ Historique du lieu

Guillaume Leconte présente Laubès, ancien domaine viticole, propriété de la famille Leconte depuis les années 1950. Il souligne combien il lui tient à

## Localisation du projet



## Localisation du projet



## Contexte & Enjeux

Guillaume Leconte présente le contexte du projet, qui s'inscrit dans des enjeux sociétaux contemporains majeurs :

- La production alimentaire agricole
- La production énergétique

	<b>Nourrir</b> la population (qualité et quantité)		<b>Respecter et s'adapter à l'environnement</b> (air, eau, sols)
	<b>Maintenir et s'orienter vers des pratiques d'élevage responsables</b>		<b>Pérenniser les exploitations agricoles</b>
	Attirer des <b>jeunes agriculteurs</b>		

✓ Être acteur de la **transition agroécologique** au service de la société

	Dépendance aux <b>énergies fossiles</b>		<b>Effets néfastes sur le climat</b>
	<b>Variabilité des coûts</b> de l'énergie		<b>Vulnérabilité aux instabilités géopolitiques</b> dans l'approvisionnement

✓ Engager une **transition** vers les **énergies renouvelables locales** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

## Notre démarche

### ➔ Nos objectifs

#### Maintenir l'élevage dans le Lot-et-Garonne

Guillaume Leconte souligne la dynamique préoccupante de la profession d'éleveur, en déclin constant, alors que la moitié des agriculteurs seront partis à la retraite d'ici dix ans. Il explique que son projet s'engage à contre-courant de cette tendance de fond en reprenant une ancienne exploitation agricole afin d'y établir un élevage de vaches et de brebis pour la production de viande.

#### Constat

- **1/3 des exploitations bovines ont disparu** ces 10 dernières années dans le Lot-et-Garonne\*
- **Sur 20 ans (2002-2022), le cheptel de brebis nourrices a diminué de moitié.**
- **Un agriculteur sur deux partira à la retraite d'ici 10 ans**

#### Notre projet

- **Reprise d'une ancienne exploitation agricole** par un jeune agriculteur
- **Créer un élevage de vaches et brebis viande**

\* Institut de l'élevage (Idele)  
Observatoire 2022 de l'élevage bovin viande dans le Lot-et-Garonne

\* DRAAF Nouvelle-Aquitaine  
Filière ovine viande



#### Redonner vie à une ferme historique

La priorité de la famille Leconte est de s'installer à Gontaud-de-Nogaret pour renouer avec les racines locales auxquelles Guillaume Leconte est profondément attaché. Pour protéger le bâti ils ont débuté certains travaux (débroussaillage, toiture). L'idée est d'abord de restaurer la maison pour y accueillir la famille dans des conditions décentes, avant d'engager des travaux dans les dépendances.

- Installer notre famille au domaine de Laubès pour **vivre à Gontaud-de-Nogaret**
- **Revitaliser les anciens bâtiments de ferme** et les rendre fonctionnels  
Défrichage 45 ha depuis 2020  
Couverture de la tour et de la lucarne (oct 2024)
- **Perpétuer l'histoire familiale et contribuer à la préservation du patrimoine local**



Plusieurs participants témoignent leur respect pour le courage nécessaire à la réalisation d'un tel projet. Après avoir connu la propriété dans un bon état il a été douloureux pour le village de constater son déclin au fil des ans.

#### Créer un lieu pour l'activité professionnelle de Marion Leconte

Marion Leconte a pour ambition de consacrer une partie de la transformation de la propriété à son activité professionnelle et disposer d'un espace d'accueil pour des séjours axés sur le bien-être.

- **Transformation** d'une partie de la propriété en un **espace dédié à l'activité professionnelle**
- **Lieu d'hébergement** ressourçant pour des séjours axés sur le bien-être
- **Lieu d'accueil** pour des ateliers axés sur le bien-être



Guillaume Leconte conclut en soulignant que la complémentarité des trois projets est clé pour envisager un projet de vie durable, et garantir l'épanouissement de la famille Leconte à Gontaud-de-Nogaret.

## ➤ Partenariat Famille Leconte & European Energy

Guillaume Leconte souligne qu'avec les faibles rendements agricoles des terres de la propriété, il est essentiel de trouver une ressource financière pour financer les travaux de rénovation et développer les activités agricoles et d'hébergement.

Le choix de European Energy s'est fait suite à l'analyse de propositions d'entreprises concurrentes. Les Leconte ont apprécié la qualité d'écoute de l'équipe European Energy et la proposition de partage de la valeur avec l'autoconsommation collective qui permettra aux gontaudais de bénéficier de l'électricité solaire qui sera produite sur la commune.

### Le partenariat Famille Leconte & European Energy

#### POURQUOI UN PARTENARIAT ?

- Rendement agricole faible
- Trouver une ressource pour financer les travaux de rénovation
- Créer une source d'électricité abordable locale et renouvelable
- Créer et pérenniser les activités agricole et touristique lancées sur le domaine

#### POURQUOI EUROPEAN ENERGY ?

- Qualité d'écoute
- Expérience en concertation
- Expertise sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc solaire
- Les seuls à proposer l'autoconsommation collective



Théo Pasquier, chef de projets chez European Energy, présente l'entreprise d'origine danoise, qui opère à l'échelle transnationale et intervient à toutes les étapes de la chaîne de valeur des projets de production d'énergie renouvelable. Grâce à ses installations actuelles, l'entreprise est en mesure de fournir l'équivalent de l'électricité consommée par plus de 1,5 millions de français.

### European Energy en bref

- Fondé en 2004 au Danemark, pays précurseur des énergies renouvelables
- Un producteur d'électricité **indépendant**
- Une **maîtrise totale du processus** : développement, construction, exploitation et démantèlement
- **+ 700 employés** dans le monde (présence dans 20 pays différents)
- **Plus de 3,5 GWc cumulés** de sites développés et construits
- **Plus de 4,2 TWh** d'électricité produits en 2023, soit la consommation de 1,7 million de français



Il indique que European Energy se concentre exclusivement sur des projets solaires agrivoltaïques. L'équipe du projet est appuyée par des bureaux d'études indépendants spécialisés ou des prestataires locaux (Chambre d'Agriculture 47), qui les guident dans la structuration du projet.

- Une **30aine de projets agrivoltaïques** et photovoltaïques en développement
- Une **équipe de développement de 10 personnes réparties sur 3 agences (Toulouse, La Rochelle, Lille)**
- Des **fonctions supports au siège** pour l'ensemble des facettes d'un projets : juridique, financier, technique, recherche et développement, construction ...
- Des partenariats avec des **experts locaux** pour le développement des projets : bureaux d'études, chambre d'agriculture, SEM ...
- Proposition **d'opération d'autoconsommation collective** sur l'ensemble des projets en développement



*Question : Quel est le délai entre le lancement du projet et le dépôt des demandes administratives ?*

Guillaume Leconte explique que la réflexion, entamée en 2019, a muri et continue depuis 2023 à prendre forme aux côtés de European Energy en vue d'un dépôt des demandes administratives espéré pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

*Question : Quelles sont les différences réglementaires dans la structuration des projets agrivoltaïques par rapport aux pays voisins ?*

Théo Pasquier, indique que dans les pays de l'Est, les procédures administratives sont simplifiées avec des exigences réglementaires allégées. En France (ou au Danemark), il précise que les procédures sont plus rigoureuses, intégrant des considérations environnementales et techniques, allongeant les délais d'obtention des permis de construire.

Il rappelle que l'agrivoltaïsme est une activité encore récente, avec une législation qui reste à définir dans plusieurs pays. L'Italie et les Pays-Bas,

par exemple, s'inspirent de la réglementation française en cours d'élaboration pour établir leurs propres critères pour l'agrivoltaïsme.

*Question : Les parcs solaires existants sont-ils pris en compte dans l'étude pour un futur projet solaire ? Y a-t-il une distance à respecter ?*

L'étude d'impact comprend une analyse des effets cumulés : chaque projet doit tenir compte des installations solaires existantes ou déjà déposées en préfecture. Bien qu'il n'existe pas en France de distance réglementaire entre un nouveau parc et les infrastructures déjà en place, cet aspect est étudié pour assurer une bonne compatibilité environnementale et visuelle.

Les participants se questionnent sur la prise en compte d'un projet situé à l'est, porté par Terapolis, qui prévoit plusieurs îlots de panneaux photovoltaïques à Agmé, Puymiclan ainsi que dans les communes environnantes. Théo Pasquier, indique que le premier projet déposé devra être pris en compte par le second.

*Question : Qu'en est-il de la procédure réglementaire pour obtenir le permis de construire ?*

Théo Pasquier détaille le processus d'obtention du permis de construire

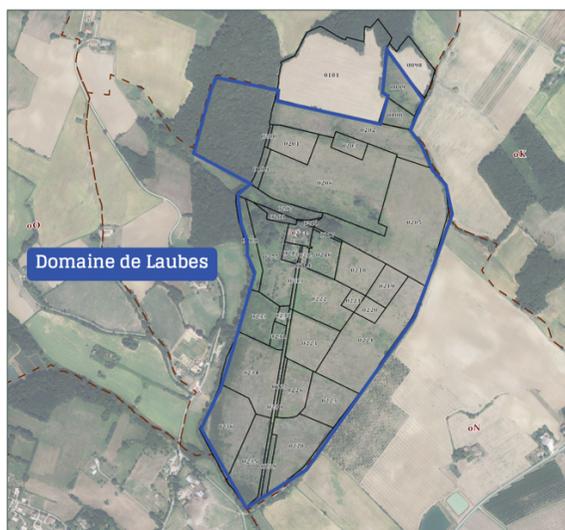
- **Étude de faisabilité et constitution du dossier** : Avant de déposer le dossier, des études sont menées pour évaluer l'impact du parc sur son environnement. Ces analyses permettent d'anticiper les ajustements nécessaires à la structuration du projet.
- **Consultation en CDPENAF** (qui regroupe des représentants de l'État, des collectivités locales, de la profession, ainsi que des experts en environnement et urbanisme) : Après le dépôt du dossier, l'avis de la CDPENAF doit être conforme.

Serge Bousquet-Cassagne, président de la Chambre d'Agriculture 47, précise que, depuis 2017, la CDPENAF a généralement émis des avis favorables aux projets soumis.

Théo Pasquier, indique être en relation avec les agents de la DDT (services de l'État qui instruiront le dossier) pour identifier les points à travailler.

- **Enquête publique** : Une fois le dossier jugé recevable, une enquête publique est lancée et l'avis de la commune sera sollicité.
- **Instruction et décision finale** : Le préfet instruit le dossier et prend la décision d'autoriser ou de refuser le permis de construire

## Un projet agricole + un projet solaire = un projet agrivoltaïque



*Question : Quelle sera la superficie du parc agrivoltaïque ?*

Théo Pasquier explique que, pour l'instant, la surface qui sera occupée par les panneaux photovoltaïques n'est pas encore déterminée. Les études en cours permettront de préciser le dimensionnement et les zones d'implantation du site. Guillaume Leconte précise toutefois que certaines zones sont d'ores et déjà exclues comme le bois voisin et les abords de la propriété.

## ➔ Développer un projet agricole cohérent

Guillaume Leconte, explique que les terres agricoles n'ont pas été cultivées depuis près de 30 ans. La remise en culture avec différents types de plantes a donné des résultats insatisfaisants pour permettre d'envisager la production de céréales.

Face à ce constat, Guillaume Leconte a renforcé sa volonté d'exercer une activité d'élevage en optant pour des vaches à viande robustes (race Angus) et un troupeau de brebis allaitantes aux préférences alimentaires complémentaires. Ces animaux seront élevés en plein air, se nourrissant d'herbe et d'une ration protéinée produite sur d'autres parcelles appartenant à la famille Leconte, afin d'atteindre l'autonomie fourragère et protéique. Lorsque les conditions climatiques l'exigeront, les animaux logeront dans la métairie réhabilitée. La viande produite sera commercialisée dans les boucheries de proximité.

- **Parcelles en friche** pendant une vingtaine d'années avec des **sols de qualité moyenne** (Terres non déclarées à la PAC et non exploitées de 1995 à 2022)
- **Tentatives de remises en culture** avec diverses céréales
  - Rendements moyens en agriculture conventionnelle
    - 26 quintaux/ha d'orge en 2022
    - 22 quintaux/ha de tournesol en 2023
    - 45 quintaux/ha de blé en 2024
- **Projet agricole envisagé**
  - élevage combiné d'ovin et bœuf angus
  - production de fourrage et luzerne



Le sud du site en février 2023 (Photo : EEF)

Serge Bousquet-Cassagne, Président de la Chambre d'Agriculture 47, salue la remise en culture de terres laissées en friche dans un territoire confronté à l'érosion des terres agricoles. « *La terre est faite pour être*

*travaillée, pas pour rester inexploitée* ». Il souligne que le monde agricole est souvent confronté aux difficultés liées à la transmission des terres et que cette démarche contribue à préserver le patrimoine agricole local.

### Question : Combien d'animaux est-il prévu d'élever ?

Pour le moment, Guillaume Leconte envisage de lancer son élevage avec 3 à 4 vaches de race Angus, fournis par un éleveur local, et entre 50 et 100 brebis allaitantes. La montée en charge sera progressive de sorte à assurer l'autonomie alimentaire de son cheptel à l'échelle de la ferme. Son objectif à terme est d'atteindre un effectif de 15 vaches Angus et de 100 à 200 brebis allaitantes.

Des discussions sont en cours avec la chambre d'Agriculture pour affiner ce modèle agricole.

- **Créer une exploitation en 'bovin-ovin' alliant vie de prairies et bergerie/étable**
  - Des vaches de race Angus, robustes et parfaitement adaptées à la vie en plein air dont la viande est de grande qualité
  - Un troupeau de brebis allaitantes
- **Association idéale d'élevages**
  - Optimiser la surface fourragère, en combinant deux races aux préférences alimentaires complémentaires
    - La brebis mange les herbes que la vache ne mange pas
  - Alimentation complétée par **cultures céréalières** (orge, foin de luzerne)
- **Démarche avec la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne**
  - Etude agricole préalable
  - Formalisation du projet agricole
    - Etat des lieux de la filière ovine et bovine
    - Recherche des débouchés locaux

## ➡ Services apportés par le parc solaire à l'activité agricole

Théo Pasquier précise que le parc photovoltaïque est destiné à compléter l'activité d'élevage. Les rangées de panneaux seront espacées de 10 à 13 mètres afin de permettre le passage des engins agricoles. Cette

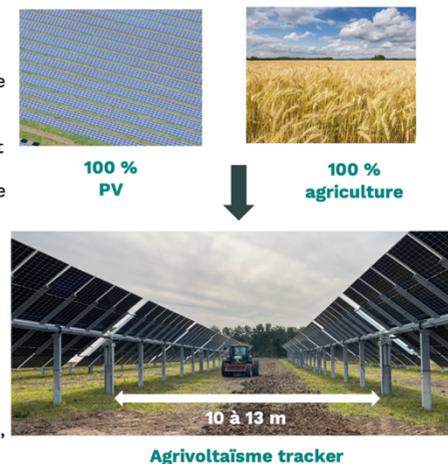
configuration permet la production d'électricité (50% par rapport à une surface entièrement équipée de panneaux) tout en restant compatible avec les pratiques agricoles.

La technologie de panneaux solaires « tracker » (de l'anglais « suiveur » qui permet de suivre la courbe du soleil), permet :

- d'orienter les panneaux en fonction de la trajectoire du soleil pour optimiser la production électrique
- à l'agriculteur de piloter les panneaux en fonction des besoins agricoles :
  - favoriser la photosynthèse en laissant passer le soleil
  - fournir de l'ombre en bloquant le soleil et améliorer la rétention de l'eau des cultures et du sol
  - protéger les sols des conditions climatiques (gel, sécheresse, fortes pluies)

### Principes

- Tracker (structure mobile) à axe horizontal dont l'emprise spatiale n'altère pas l'exercice de l'activité agricole permettant la circulation des engins agricoles et la récolte de l'herbe
- **Pérennisation de l'exploitation** grâce au maintien de l'activité agricole (pas d'imperméabilisation des sols) et à l'indemnité pour l'exploitant
- EE travaille sur parcs test : **étude de compatibilité entre structures et productions végétales** (foin, luzerne, haricot, lavande, pomme de terre...)



Théo Pasquier indique qu'un site test en partenariat avec l'Université d'Aarhus au Danemark a pour but d'identifier les cultures les plus adaptées à la croissance sous les panneaux solaires, afin de maximiser à la fois la production alimentaire et énergétique.

*Question : Y a-t-il d'autres bénéfiques, en plus de ceux déjà mentionnés, qui pourraient faciliter le travail agricole ?*

Guillaume Leconte explique que les panneaux peuvent être équipés de gouttières, permettant de stocker l'eau et de la réutiliser pour l'irrigation des cultures lorsque cela est nécessaire.

*Question : Le parc agrivoltaïque peut-il soutenir un modèle d'exploitation agricole différent ? Quel est le degré d'adaptabilité des trackers ?*

Guillaume Leconte indique préférer agir de manière rigoureuse et optimiser un modèle agricole qui a été soigneusement réfléchi et conçu en harmonie avec l'activité du parc. Si des ajustements sont faits, ils se feront à la marge.

Théo Pasquier ajoute que la technologie offre une certaine flexibilité à l'agriculteur dans la gestion de sa ferme. Cependant, toute forme d'agriculture n'est pas envisageable. Il précise par exemple que la production céréalière est délicate, car le passage des machines soulève de la poussière, augmentant ainsi le risque d'incendie.

*Question : Est-il nécessaire de prévoir une compensation financière agricole pour ce projet solaire ?*

Serge Bousquet-Cassagne s'interroge, puisqu'il s'agit de remettre en culture des parcelles laissées en friche, sur la nécessité d'une compensation financière : la densité du bétail sur la ferme ne serait-elle pas la même avec ou sans panneaux ?

Site test à Flakkebjerg sur le campus de l'université d'Århus. Trackers Nord/Sud espacés de 12m pieu à pieu. La structure porteuse est développée par le service Recherche et Développement d'European Energy.



### Services apportés par le parc solaire à l'activité agricole

- **Ombrage**
  - Protection des cultures fourragères face à la sécheresse
  - Réduction du stress thermique → Amélioration du bien-être animal
- **Conservation des sols**
  - Réduction de l'évaporation de l'eau du sol
  - Amélioration de la rétention d'humidité



## Lancement des études

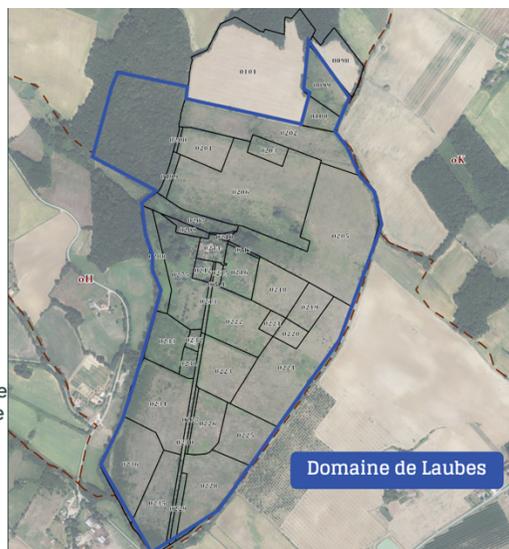
Plusieurs études sont en cours pour identifier les enjeux écologiques, paysagers, techniques et économiques présents sur le site et ses environs et en tenir compte dans la structuration du parc agrivoltaïque.

### Zone d'études

La surface d'étude du projet Leconte est de **72 ha** sur les aspects :

- Environnementaux
- Paysagers
- Techniques
- Economiques

Les études sont en cours  
L'objectif est de déposer notre permis de construire durant le **premier semestre 2025**, qui sera instruit par les services du **préfet**



### ➔ Compatibilité avec les documents d'urbanisme

Théo Pasquier souligne que la compatibilité urbanistique est un prérequis pour l'implantation du parc agrivoltaïque. Il précise que le PLU permet l'installation d'équipements d'intérêt collectif, y compris les énergies renouvelables, sur des terrains agricoles, sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole existante.

Antoine Bercé, chargé de mission PCAET à Val de Garonne Agglomération, recommande aux porteurs du projet de contacter les services de l'État pour déterminer si une modification simplifiée du PLU est nécessaire pour passer le terrain de la zone A à la zone A<sub>PV</sub>. Il les incite à entamer cette démarche dès maintenant, car les procédures peuvent être longues.

*Question : Le terrain a-t-il été défini zone d'accélération des énergies renouvelables ?*

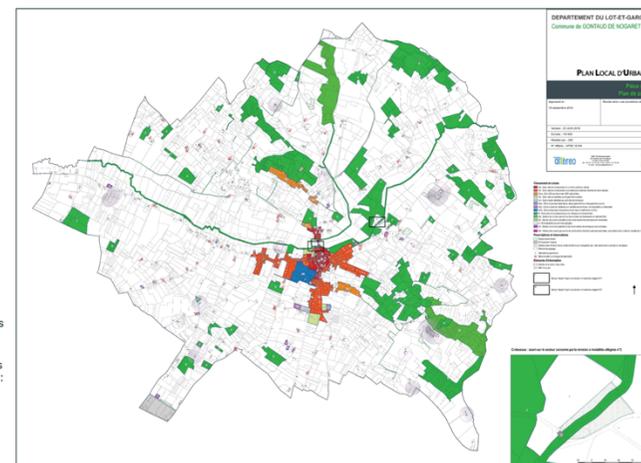
On indique qu'en date du 4 mars 2023, le conseil municipal a choisi de soutenir le développement des énergies renouvelables sans pour autant cibler de zones spécifiques dédiées à leur accueil.

Théo Pasquier ajoute que la définition de zones d'accélération n'est pas une condition requise avant le dépôt et l'instruction du permis de construire

Agnès Chabrilanges, Directrice de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, souligne que la définition de ces zones aide les services de l'État à mieux identifier le potentiel de développement local des énergies renouvelables, à informer les élus et habitants et à accélérer les procédures d'instruction pour les porteurs de projets.

- ✓ CC du Val de Garonne
- ✓ PLU publié en 2015, consultable en mairie : parcelles classées en Zone A

« ARTICLE A 2 - OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES :  
Dans toute la zone A hors secteurs Ax et Axi  
Sont admises les occupations et utilisations du sol suivantes si elles respectent les conditions ci-après :  
→ [...]  
→ les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux publics ou des établissements d'intérêt collectif sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel et paysager des lieux »



## ➔ Études techniques et environnementales

### Études techniques & environnementales

Pour définir un projet agrivoltaïque adapté et intégré, il est nécessaire de réaliser un diagnostic territorial

**L'objectif est de passer le territoire à la loupe afin d'identifier les enjeux écologiques, paysagers, techniques et humains présents sur le site et ses abords.**

Ces expertises sont réalisées par des bureaux d'études indépendants.

ETUDE FAUNE / FLORE  
ET ETUDE PAYSAGÈRE



ETUDE AGRO  
PEDOLOGIQUE



PROJET AGRICOLE  
ET ETUDE PREALABLE AGRICOLE



Le bureau d'études Ectare, mandaté par European Energy, a défini une zone d'étude écologique et paysagère couvrant un rayon de 4 km autour des parcelles qui accueilleront le parc agrivoltaïque.

### Étude écologique

Les relevés de terrain ont débuté fin 2023 avec pour objectif d'identifier les habitats naturels et la faune et la flore locales sur un cycle complet de quatre saisons, afin de prendre en compte les différentes périodes d'activité. Il précise que cette démarche est obligatoire pour tous les projets photovoltaïques dépassant 1 MW.

### Étude écologique

#### Objectif

- Prendre en compte les enjeux environnementaux dans le choix du nombre de panneaux, de leurs caractéristiques de leur implantation, suivant la méthode « Eviter - Réduire - Compenser »

#### Bibliographie / consultation d'associations locales

#### Observations sur le terrain

- Sur cycle complet de 4 saisons
- Identification des espèces faunes et flores locales et de leurs habitats
- Identification des zones naturelles sensibles (zones humides notamment)
- Prise en compte des différentes périodes d'activité de la faune



### Étude paysagère, appel à participation des habitants

L'étude du paysage pour un parc photovoltaïque vise à assurer une intégration respectueuse de l'installation dans son environnement. Théo Pasquier, explique que le bureau d'études analyse les lieux de vie, les axes de proximité, le relief, ainsi que les éléments patrimoniaux et touristiques les plus proches du site. L'objectif est de minimiser l'impact visuel du parc en adaptant son implantation aux caractéristiques locales, pour préserver la qualité de vie, les perspectives visuelles et le patrimoine environnant.

Constant Delatte encourage les participants à partager, à tout moment, leurs contributions pour identifier les zones de visibilité et suggérer des points de vue pertinents à inclure dans l'étude afin d'évaluer au mieux l'impact paysager du parc.

- Christophe Augustin souligne que le quartier des Hauts de Blanquine et les habitations en hauteur, dont la sienne, à l'ouest de la Ferme de Laubès, pourraient avoir une vue directe sur le projet. Il souhaite que certains point de vue sur cette zone soit pris en compte.

- Dominique Piat, représentante des Hauts de Blanquigne, ajoute que la végétation agit comme un écran naturel pour certaines habitations situées en haut du quartier, contrairement aux maisons plus basses où la visibilité est plus importante.
- Dominique Piat précise aussi que des promeneurs empruntent les sentiers autour et en hauteur par rapport au site, offrant parfois des points de vue dégagés sur ce dernier, et insiste sur l'importance de considérer cet usage dans l'intégration du site au paysage local.

Théo Pasquier conclut en rappelant que l'objectif est de dialoguer sur ce sujet avant que le projet soit formellement déposé. Cette réunion et les échanges futurs doivent permettre aux porteurs du projet, en concertation avec les gontaudais, de concevoir un parc agrivoltaïque qui favorise son intégration dans le paysage.

*Question : Une réflexion est-elle engagée pour déterminer le choix des essences d'arbres à planter ?*

Les aménagements paysagers destinés à servir de brise-vue seront principalement sélectionnés dans le but de limiter la visibilité du site depuis la propriété des Leconte et les espaces environnants. Bien que la phase de réflexion soit encore précoce pour définir les choix spécifiques, Guillaume Leconte est ouvert à des propositions sur l'utilisation d'espèces locales et fruitières.

Antoine Berce, de Val de Garonne Agglomération, précise que les porteurs du projet peuvent s'appuyer sur un guide existant afin d'orienter leur choix d'essences. Ce guide<sup>1</sup> (lien disponible ci-dessous), élaboré à l'échelle du PETR, répertorie différentes espèces végétales locales adaptées au changement climatique.

<sup>1</sup> Lien vers le guide des essences locales du Lot-et-Garonne  
[https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://valdegaronne.fr/cms\\_viewFile.php%3Fidtf%3D323%26path%3DGuide-essences-locales.pdf&ved=2ahUKEWimv\\_iswLijAxVWU6QEHDU1FosQFnoECBwQAQ&usq=AOvVaw0va1NNOpOkU7aqx1d2E6D](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://valdegaronne.fr/cms_viewFile.php%3Fidtf%3D323%26path%3DGuide-essences-locales.pdf&ved=2ahUKEWimv_iswLijAxVWU6QEHDU1FosQFnoECBwQAQ&usq=AOvVaw0va1NNOpOkU7aqx1d2E6D)

## Etude paysagère

### Objectif

- o Dans un rayon de 4 km, l'ensemble des lieux et/ou monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel et/ou environnemental sont pris en compte de manière à évaluer les effets du projet dans le paysage.

**Une série de photomontages** sera réalisée pour rendre compte de l'implantation du parc solaire

- o Proposition de lieux de prises de vue
- o Possibilité d'organiser un atelier paysager

**Réimplantation de haies autour du parc pour limiter la visibilité**



## Le raccordement au réseau électrique

*Question : Existe-t-il un lien entre le projet de poste source de Rte à Gontaud-de-Nogaret et le projet Laubès Agri Énergie ?*

Théo Pasquier précise que les deux projets sont indépendants :

- En 2021 le projet de poste source a été inscrit sur une initiative au niveau de la Région Aquitaine dans le cadre du S3REnR
- En 2023 European Energy a informé Rte et Enedis du projet de production d'électricité solaire

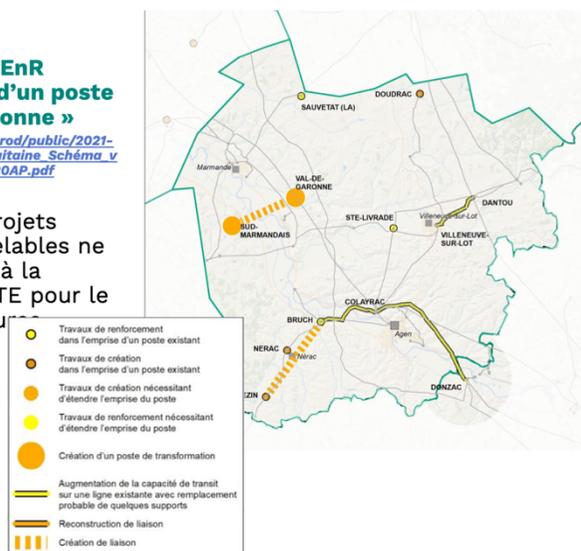
Théo Pasquier ajoute que les porteurs de projets d'énergies renouvelables ne sont pas associés à la concertation de Rte pour le choix de l'emplacement d'un poste source. Ils seront simplement informés de la

décision prise au même titre que les communes et Val de Garonne Agglomération.

### Depuis 2021, le S3REnR prévoit la création d'un poste source « Val de Garonne »

[https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-02/S3REnR%20Nouvelle%20Aquitaine\\_Schéma\\_version%20définitive%20avec%20AP.pdf](https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-02/S3REnR%20Nouvelle%20Aquitaine_Schéma_version%20définitive%20avec%20AP.pdf)

Les porteurs de projets d'énergies renouvelables ne sont pas associés à la concertation de RTE pour le choix du poste source.



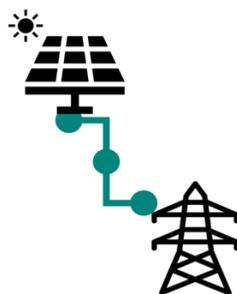
Enfin il ajoute que le tracé et le poste de raccordement au réseau électrique seront définis par RTE et Enedis seulement après obtention du permis de construire de la centrale solaire. Les études et les travaux de raccordement seront réalisés par Enedis, tandis que le financement sera assuré par European Energy.

### European Energy en charge des frais de raccordement

#### Procédure de demande de raccordement

#### Une fois la puissance du parc défini

- Etude exploratoire
  - ✓ Faite en 2023 (raccordement proposé par RTE à 8 km)
  - Demande d'étude de Proposition technique et financière
- A faire au T2 2025



## Un projet qui offre des opportunités pour le territoire

- ➔ Développer une activité touristique autour de Laubès Agri Energie

*Question : Quel volet pédagogique est-il prévu de mettre en place autour du projet ?*

Guillaume Leconte indique qu'il est naturellement attaché au contact humain et se dit ouvert à une réflexion pédagogique autour de la ferme de Laubès. Sur sa ferme dans la Manche, il accueille régulièrement des classes, de l'école maternelle au BTS, pour faire découvrir la ferme ou approfondir des questions qu'il peut y avoir sur son activité d'éleveur.

Christophe Zamprogno, directeur de Val de Garonne Tourisme, souligne que la dimension pédagogique est un atout pour sensibiliser les touristes, souvent éloignés de la réalité rurale, aux initiatives innovantes qui contribuent à la vitalité du territoire. Il ouvre la porte aux porteurs du projet pour développer des activités touristiques mettant en lumière ces nouvelles dynamiques économiques rurales.

*Question : Comment la dimension touristique autour du parc solaire pourrait-elle se concrétiser ?*

Christophe Zamprogno propose par exemple de collaborer avec les gîtes locaux pour organiser des visites du parc agrivoltaïque. Ouvrir le parc aux visiteurs permettrait de faire découvrir cette nouvelle pratique avec un parc agrivoltaïque bien conçu. Ainsi le site, s'il est visitable, pourrait compléter l'offre touristique locale.

## ➔ De l'électricité à prix avantageux pour les Gontaudais

Théo Pasquier explique que les porteurs du projet souhaitent offrir aux Gontaudais l'opportunité d'accéder à de l'électricité solaire provenant du futur parc à un tarif avantageux afin de réduire les factures d'électricité.

Les Gontaudais inscrits au dispositif pourraient ainsi couvrir une partie de leur consommation électrique (en journée pendant les heures d'ensoleillement).

À ce jour, la taille de la centrale d'autoconsommation reste à définir en fonction du dimensionnement du parc et du nombre de gontaudais qui seront intéressés. Les porteurs du projet estiment qu'environ 25 à 30 % de la consommation annuelle d'une maison individuelle pourrait être fournie par l'autoconsommation collective.

## Principes et cadre legal de l'autoconsommation collective

### PRINCIPES

Partage d'électricité issue **d'énergie renouvelable** entre des **producteurs** et des **consommateurs proches**

### CADRE LEGAL

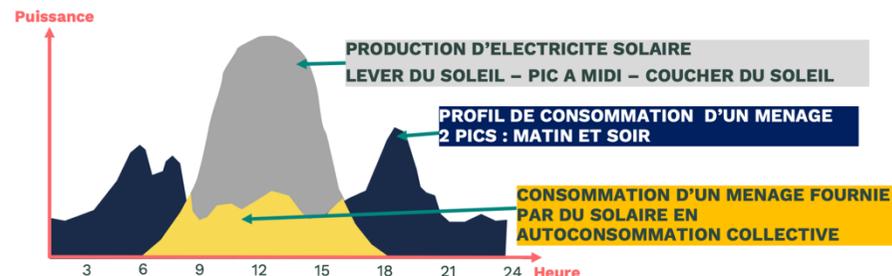
Dispositif réglementaire décrit en 2016 au code de l'énergie. Périmètre d'éligibilité et puissance maximale définie par arrêté Ministériel

- ✔ Utilisation du **réseau public local** de distribution (Enedis)
- ✔ **Proximité géographique** (2 ou 20km sur dérogation)
- ✔ Puissance maximale de tous les producteurs à **3 MWc**



## Comment ça marche ?

- ✔ **Répartition en temps réel** de l'électricité produite par le parc solaire entre les consommateurs



- ✔ **Répartition de la production du parc entre les consommateurs participants** gérée par ENEDIS

La part allouée à chacun dépend du nombre de participants

Ordre de Grandeur: Entre **25%** et **30%** de la consommation annuelle peut être fournie par l'autoconsommation collective pour une maison individuelle



*Question : Comment différencier l'électricité solaire produite par une centrale d'autoconsommation de celle du réseau général ?*

Théo Pasquier explique que Enedis gère automatiquement la bascule entre l'électricité provenant du fournisseur habituel et celle provenant du parc solaire grâce au compteur Linky (requis pour en bénéficier).

*Question : Comment fonctionne la souscription ?*

Théo Pasquier précise qu'il suffit de signer un contrat de vente avec European Energy, sans engagement et sans changer de fournisseur. Sur la facture d'électricité, la part d'électricité solaire consommée sera indiquée et le tarif convenu sera appliqué.

*Question : Quels éléments de la facture d'électricité contribuent à la réduction du montant total ?*

Théo Pasquier explique que l'électricité solaire consommée sera vendue à un prix plus bas que celui de l'électricité du réseau, qui est d'environ 22

centimes d'€/kWh. Alors que le coût de consommation diminue, les frais d'abonnement et les taxes et contributions resteront inchangés.

## Quels bénéfices?

### ✓ Simplicité

#### ○ Adhésion à l'association gérant le dispositif

○ Tous éligibles : particuliers, artisans, professionnels, collectivités, etc.

○ Contrat de vente avec European Energy :

○ sans engagement

○ sans changement de fournisseur

- prix du kWh prédéfini -stable
- taxes à charge du consommateur

○ Seul requis technique : être équipé d'un compteur communicant

### ✓ De l'électricité durable pour les Gontaudais

#### • Économies sur les Factures :

Diminution significative des coûts d'électricité pour les foyers Gontaudais



#### • Indépendance Énergétique :

Réduction de la dépendance aux fournisseurs d'électricité traditionnels, offrant une plus grande autonomie énergétique



• Énergie verte : Utilisation d'une énergie durable, contribuant à la réduction des émissions de carbone



### → POSSIBILITÉ D'ORGANISER UN ATELIER DE TRAVAIL

Constant Delatte annonce qu'un atelier de travail sur les modalités d'accès à l'électricité solaire se tiendra le lendemain le 29 octobre 2024 à Gontaud-de-Nogaret. Il encourage les participants à partager l'information avec les Gontaudais afin de leur permettre de découvrir cette opportunité en détail.

Il explique que le but de l'atelier est d'expliquer le fonctionnement général et les avantages de ce dispositif. Cet atelier se veut participatif et doit permettre d'initier une réflexion collective afin de mettre en place le dispositif d'autoconsommation le mieux adapté aux besoins des Gontaudais :

- Qui pourra en bénéficier ?
- Quelle méthode de répartition de l'électricité choisir ?
- Comment informer les gontaudais et favoriser leur participation ?

## Retombées économiques locales

### Retombées fiscales (exemple : projet de 30 MWc)

#### Taxes fiscales perçues par les collectivités

- Contribution économique territoriale (CET)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe foncière (TF)
- Taxe d'aménagement à l'obtention du Permis de Construire

#### Partage de la valeur

	Commune	Intercommunalité	Département	Région	Total collectivités
Par MWc	1 200 €	2356 €	1 562 €	270 €	5 308 €

La commune de Gontaud-de-Nogaret percevra **36 000€/an de retombées fiscales pour un projet de 30MW**

L'ensemble des **frais relatifs au projet sont à la charge d'European Energy** (études, notaire, géomètre, raccordement ...) ainsi que les impôts fonciers sur l'emprise du projet à partir du début du chantier du parc photovoltaïque

Théo Pasquier précise que les collectivités percevront aussi des revenus fiscaux liés à l'activité de production d'électricité selon les estimations indiquées ci-avant.

## Engager une concertation volontaire avec les acteurs du territoire

Ismaël Meddahi, concertant pour Quelia, explique que la famille Leconte et European Energy ont mis en œuvre une démarche volontaire pour informer et dialoguer avec les parties prenantes locales avant le dépôt du dossier. Ce processus de concertation comprend notamment :

- Le 16 septembre 2024 - Une réunion avec le conseil municipal de Gontaud-de-Nogaret pour présenter la démarche, et lancer la concertation avec l'aval des élus locaux. De nombreuses questions ont été posées, certaines ayant trouvé réponse, tandis

que d'autres seront abordées au fur et à mesure de l'évolution du projet.

- Le 17 septembre 2024 - Un site Internet dédié au projet accessible à tous, régulièrement mis à jour, afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis et questions.
- Les 17 et 25 septembre 2024 - Des tracts ont été distribués dans 800 boîtes aux lettres de la commune, incitant les habitants à s'informer.
- Le 28 Octobre 2024 - La présente réunion d'un groupe de travail pour présenter le projet, recueillir les attentes des participants
- Le 29 Octobre 2024- Un atelier citoyen sur les modalités d'accès à l'électricité solaire pour comprendre et définir le fonctionnement général et les avantages du dispositif d'autoconsommation collective

## La concertation, c'est quoi ?

- **Initiative volontaire** non obligatoire
- **Impliquer les parties prenantes** pour construire **une réflexion commune sur le développement d'un projet de territoire** (citoyens, organisations, collectivités)
- **Mettre en place un dispositif d'information et de dialogue** en amont du dépôt des demandes administratives
- **L'enquête publique** (obligatoire et réglementaire) arrivera en fin de phase projet (Fin 2025 – début 2026)



## Réunion au conseil municipal de Gontaud

### Le partenariat entre la famille Leconte et European Energy

Les participants ont souhaité aborder la nature et l'objectif de la collaboration entre les Leconte et European Energy.

- Historique du projet et de la réflexion des Leconte
- Raisons qui ont motivé le choix de European Energy
- Fonctionnement du partenariat entre la famille Leconte et European Energy

### Perspectives agricoles du projet

Dans le cadre du développement de ce projet, plusieurs questions se posent concernant les perspectives agricoles et les choix de la famille Leconte.

- Année de reprise en propriété des terres concernées
- Situation de la ferme familiale en Normandie et son avenir
- Motivations de la famille Leconte à pratiquer l'élevage dans le contexte agricole actuel
- Viabilité économique du projet agricole au regard de la taille de l'exploitation de 70 hectares
- Modalités de constitution des troupeaux de vaches Angus et brebis
- Partenaires pour la transformation de la viande
- Interrogation sur les possibilités de diversification (cultures maraîchères)
- Usage des bâtiments d'élevage présents sur la ferme à l'origine
- Ressources en eau nécessaires à l'activité agricole

### Environnement de la ferme

- Présence et protection du cours d'eau
- Voisinage (riverains) de la ferme
- Exclusion du bois du projet photovoltaïque

### Production électrique et auto-consommation par les habitants

Pour mieux appréhender les modalités de la mise à disposition avantageuse d'électricité solaire pour les Gontaudais.

- Quantité de production annuelle du site et nombre de foyers que cela représente
- Modalités pour les habitants pour bénéficier de l'électricité produite
- Processus de vente de l'électricité produite
- Stabilité du tarif proposé pour l'électricité à long terme

### Caractéristiques des panneaux photovoltaïques

Des informations supplémentaires ont été demandées à propos de la technologie des panneaux solaires.

- Surface allouée spécifiquement pour les installations photovoltaïques
- Hauteur et dimensions des panneaux photovoltaïques installés
- Condition de recyclage des panneaux solaires en fin de vie
- Précautions sont prises pour garantir la résistance des panneaux solaires en cas de grêle ou de fortes tempêtes
- Technique de fixation/ancrage des panneaux solaires dans le sol
- Montant de l'investissement nécessaire pour l'installation des panneaux photovoltaïques

### Prochaines étapes du projet

- Délai prévu pour l'instruction par la Préfecture des demandes d'autorisation
- Autres projets de European Energy (hors Lot-et-Garonne)

## Un site Internet dédié au projet Leconte

En ligne dès septembre 2024 : <https://laubès-agri-energie.fr>

- **Accessible à tous**
- **À tout moment**
- **Mise à jour régulière**
- **Moyens de contact**
- **Inscription à la liste d'informations**
- **Appel à citoyens volontaires**



## Un tract d'informations

- Distribution
  - **aux Gontaudais**
  - **septembre 2024**
- **Informer** les riverains et **susciter de l'intérêt** pour le projet
- Inviter les habitants à se mobiliser avec un **appel à volontaires** pour :
  - **Exprimer leurs attentes et interrogations**
  - **Constituer un groupe de volontaires** désireux de suivre le développement du projet



**Laubès Agri Energie**  
Gontaudais, un projet proche de chez vous !

Nous, la famille Leconte, sommes installés à la **Ferme de Laubès** depuis plusieurs générations. Aujourd'hui nous avons décidé de réinvestir ce lieu pour le restaurer et le faire vivre. Aux côtés de European Energy, producteur d'énergies renouvelables, nous engageons une réflexion pour développer une ferme agri-solaire permettant :

- La remise en activité agricole de la ferme
- La restauration de la maison familiale
- L'accueil touristique
- La fourniture d'électricité à prix avantageux pour les riverains

**Vous souhaitez apporter votre contribution à la réflexion ? Nous faisons un appel à des citoyens volontaires**

Vous souhaitez simplement plus d'informations ? Vous avez des questions sur le projet ?

Inscrivez-vous ou retrouvez les informations relatives au projet sur la page internet dédiée <https://laubès-agri-energie.fr>  
Contactez-nous par email à [contact@laubès-agri-energie.fr](mailto:contact@laubès-agri-energie.fr)

**Ferme des Leconte**  
Centre-bourg  
Quartier  
Routes

Document imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter dans les poubelles

Scannez le QR code pour accéder au site internet

Distribué par European Energy, Septembre 2024. Tous droits réservés.

## Pour les Gontaudais, un atelier autoconsommation

### FAITES CIRCULER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS !

#### OBJECTIFS :

- **Découvrir notre projet**
- **Définir ensemble les modalités pour vous faire profiter d'une électricité à moindre coût**
- **Partager vos attentes et nos objectifs**

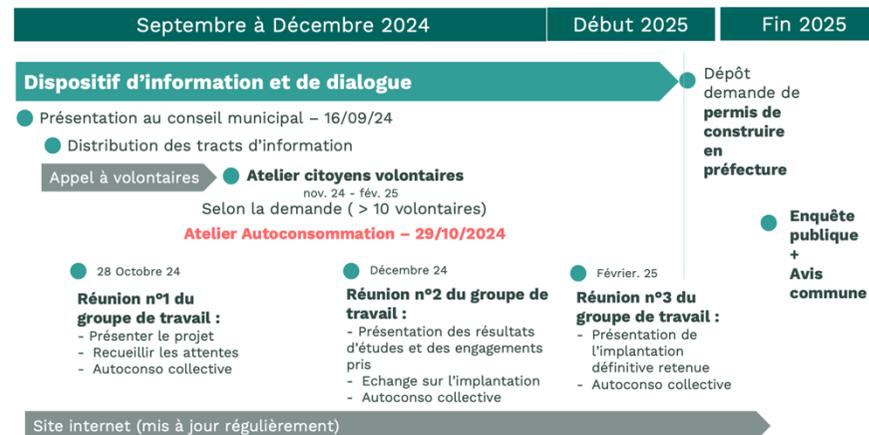
#### COMMENT PARTICIPEZ ?

- **Accessible à tous les habitants de Gontaud-de-Nogaret**
- **Sur inscription**
  - Mail
  - Formulaire contact
  - Message vocal

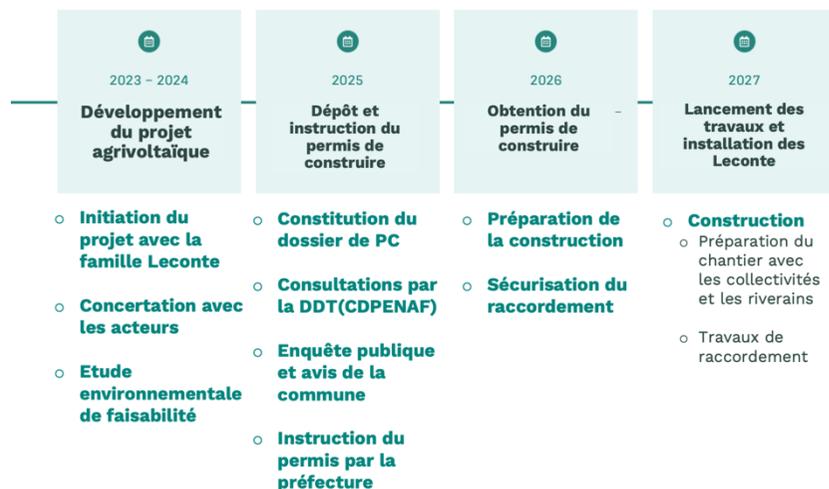


**Mardi 29 octobre à 18h**  
**Salle des Arcades à Gontaud-de-Nogaret**

## Un dispositif continu pour accompagner le projet



## Planning prévisionnel – Les grandes étapes



## Conclusion

Serge Bousquet-Cassagne félicite les Leconte pour leur engagement dans ce projet de vie visant à redresser un patrimoine et une ferme emblématique de Gontaud-de-Nogaret. Il leur assure que la Chambre d'agriculture les accompagnera pour faciliter les démarches liées à ce projet porteur de sens pour l'agriculture et le territoire.

Hubert De Ricault souhaite la bienvenue à la famille Leconte et exprime sa satisfaction de voir la commune accueillir un projet innovant dynamique avec plusieurs activités complémentaires à Gontaud-de-Nogaret.

Constant Delatte remercie les participants pour leur présence et leurs apports constructifs. Il insiste sur l'importance de continuer à échanger en amont du dépôt des demandes administratives et rappelle les ressources disponibles pour encourager chacun à poser ses questions et à se forger une opinion éclairée sur le projet :

Site Internet : <https://laubès-agri-energie.fr>

E-mail : [contact@laubès-agri-energie.fr](mailto:contact@laubès-agri-energie.fr)